

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AU BRS ?

Votre revenu fiscal de **référence 2021** ne doit pas dépasser ces plafonds (conditions au 1^{er} janvier 2023) :

NOMBRE DE PERSONNES DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT :	PLAFONDS DE RESSOURCES BRS :
1	26 921€
2	35 899€
3	41 525€
4	46 014€
5 et +	50 489€